

BULLETIN D'ADHÉSION au SNEPAP-FSU 2008

Je soussigné (e), souhaite ADHERER
 RENOUELER mon adhésion au SNEPAP-FSU

NOM :

Prénom :

Corps d'appartenance :

Indice majoré au 01/01/08

(voir fiche de paie) :

Grade :

Montant de la cotisation (voir tableau) :

Région syndicale de :

Lieu d'affectation :

Adresse complète pour la réception des publications :

Où on peut le joindre

.....

.....

MODE DE REGLEMENT DE MA COTISATION

Je règle ma cotisation:

En 1 versement par chèque.

Par prélèvement automatique en maximum 4 fois, selon la date d'adhésion: les 1^{er} des mois de février, mai, juillet et septembre (le nombre de prélèvement n'est donc pas au choix).

ATTENTION: Le renouvellement pour les années suivantes est automatique. Vous pouvez l'annuler chaque année par simple lettre au trésorier national avant le 15 décembre.

(compléter, signer l'autorisation de prélèvement, et joindre un RIB, ou un RIPE, ou un RICE).

Date:

Signature:

N.B. Les agents contractuels cotisent au 1^{er} échelon du corps de CIP 2eme classe.

La cotisation des agents à temps partiel : elle est calculée, au pro rata du temps de travail effectué (ex : à 80% ETP correspond une cotisation à 80% du montant correspondant à l'IM.).

La cotisation des agents en congé parental, vacataires, en disponibilité et retraités est fixée à 30 euros.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.		N° NATIONAL D'EMETTEUR 489641		
NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR		NOM ET ADRESSE DU CREANCIER		
LA POSTE Pour le compte du Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire SNEPAP-FSU 12-14 rue Charles Fourier 75013 Paris				
COMPTE A DEBITER		NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER		
code Etabliss ¹	code Guichet	N° du compte	Clé R.I.B.	
Date :		Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans le séparer en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) postal (R.I.P.) ou de caisse d'épargne (R.I.C.E.)		
Signature :				



**Syndicat National de
l'Ensemble des Personnels
de l'Administration Pénitentiaire**

A D H E R E Z A U S N E P A P - F S U !

INFORMATIONS GENERALES

Comment adhérer au SNEPAP-FSU ?

1/trouver le montant de ta cotisation à l'aide du barème (à l'indice majoré correspond une cotisation)

2/compléter le bulletin d'adhésion.

3/ Pour le paiement en une fois, joindre un chèque à l'ordre du SNEPAP-FSU.

Pour le paiement échelonné joindre un RIB et compléter soigneusement l'autorisation de prélèvement ;

! Si tu as déjà opté pour le paiement échelonné l'an passé, il est inutile de renvoyer cette autorisation de prélèvement sauf si des changements sont intervenus dans ta situation bancaire ou postale.

4/ Adresser le tout à ton trésorier régional.

Pourquoi une cotisation ?

La cotisation est au service du mandat syndical du SNEPAP-FSU. La cotisation sert à couvrir les charges du syndicat : déplacement, communication, commission, CAN, BN, CAP, presse, courrier,...

Une opportunité : la déduction fiscale

En effet, la **déduction fiscale** accordée à tout adhérent d'un syndicat est depuis 2005, de **66%** du montant de la cotisation versée. **Donc pour 81 euros de cotisation payée, 53.46 €**

d'économisés, et coût net de la cotisation : 27,54 €!

Afin de bénéficier de cette réduction d'impôt, une attestation, à joindre à la déclaration d'imposition, vous sera adressée en temps utile.

Pour toute autre information tu peux contacter le trésorier national au siège du SNEPAP-FSU :

12-14 rue Charles Fourier - 75013 PARIS- Tél : 01.40.21.76.60 & 01.48.05.70.56

Fax : 01.48.05.60.61 - e-mail : adhésionsnepap@hotmail.fr

RENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

Nom et Prénom :

Mes coordonnées professionnelles - Téléphone :

Fax :

Adresse e-mail :

Celle-ci pourra être diffusée aux autres membres du syndicat :

OUI

NON

GRILLE DE COTISATION

Indice Majoré	< ou = à 250	251 à 270	271 à 290	291 à 320	321 à 350	351 à 380	381 à 410	411 à 450	451 à 490	491 à 530	531 à 570	571 à 610	611 à 700	701 à 730	731 à 769	770 et plus
Cotisation en euro	47	52	57	67	81	98	112	130	153	175	190	205	236	266	281	301

N.B. - Les agents contractuels cotisent au 1^{er} échelon du corps de CIP 2eme classe.(INDICE 316)

La cotisation des agents à temps partiel : elle est calculée, au pro rata du temps de travail effectué (ex : à 80% ETP correspond une cotisation à 80% du montant correspondant à l'IM.).

La cotisation des agents en congé parental, vacataires, en disponibilité et retraités est fixée à 30 euros.